

Rapport annuel 2019

I Priorités

Le 28 novembre 2018, l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » fut clairement rejetée. Le comité directeur jugea le moment venu pour sortir de la défensive et définir des objectifs pour développer l'Etat de droit et les droits fondamentaux. Mais nous devons aussi préparer nos arguments en vue de la votation populaire sur l'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (initiative anti-burqa)».

Le comité directeur a mené une discussion sur la priorité des questions suivantes :

- Initiative « oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »,
- numérisation et droits fondamentaux,
- harmonisation du droit pénal,
- application de l'initiative sur le renvoi,
- indépendance de la justice.

L'établissement de la priorité doit ressortir des textes que nous rédigeons et diffusons. En ce qui concerne l'initiative « oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », ainsi que la numérisation et les droits fondamentaux, il y a anguille sous roche pour organiser manifestations et ateliers.

Du Centre suisse de compétence pour les droits humains à l'Institut national des droits humains

Nos publications sont restées fidèles à notre engagement pour la création d'une institution nationale des droits humains. La conseillère nationale Rosmarie Quadranti a déposé une motion en ce sens et pour le maintien du statut quo, comme solution transitoire, avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains, entre temps repris par Martin Landolt. Le Conseil fédéral propose d'accepter cette motion.

Il est heureux que le Conseil fédéral ait lancé en décembre un message pour assurer une base légale à cette institution nationale des droits humains. On discute surtout sur le montant fédéral annuel pour une telle institution. Les cercles qui militent en ce sens trouvent fort insuffisant le million de francs qu'on prévoit pour assurer son indépendance.

L'initiative « Multinationales responsables »

Nous nous occupons de l'initiative « Multinationales responsables » depuis le colloque annuel de 2017 au cours duquel l'ex-sénateur Dick Marty la présenta et la commenta. Il apparut

souhaitable d'élaborer une contreproposition présentant plus de chances de succès. Notre Droit a nourri la discussion en publiant plusieurs textes actuels.

L'initiative sur la justice

Au cours de l'année de référence est apparue l'initiative populaire fédérale « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (Initiative sur la justice) ». Nous avons relevé une prise de position de l'ex-juge fédéral Niccolò Raselli, dans laquelle il s'est prononcé pour une contreproposition. La discussion de cette initiative nous donnera l'occasion de nous engager pour notre cause prioritaire, l'indépendance de la justice.

Les élections fédérales

Plusieurs membres de "Notre Droit" ont été réélus, à savoir le conseiller aux Etats Hans Stöckli (PS, Berne) et les conseillers nationaux Beat Flach (PVL, membre du comité directeur, Argovie), Kurt Fluri (PLR, Soleure), Balthasar Glättli (Les Verts, Zurich), Martin Landolt (PBD, Glaris) et Christa Markwalder (PLR, Berne).

II Autres questions importantes à l'aide de contributions de www.Unser-Recht.ch

- Revision des Bundesgerichtsgesetzes: Streichung der subsidiären Verfassungsbeschwerde? (23.1.)
- Mehr, höhere und längere Freiheitsstrafen: Der Trend wirkt sich in den Gefängnissen aus. (10.2.)
- Sind die Verbote im neuen Genfer Laïcité-Gesetz, religiöse Symbole zu tragen, grundrechtskonform? (10.2.)
- Was ist strafwürdig? Drei umstrittene Revisionsvorhaben im Kontext. (25.2.)
- Bericht des Bundesrates über die Menschenrechts-Aussenpolitik der Schweiz 2015-2018 (25.2.)
- Im Fall Saudiarabien weckt der Bundesrat Zweifel an der schweizerischen Menschenrechtspolitik. (10.3.)
- Soll die Schweiz JihadistInnen in Länder mit Folter und Todesstrafe ausschaffen? (21.3.)
- Aus der Grundsatzdebatte über die Rolle des Staates bei der elektronischen Identifizierung. (22.3.)
- AHV-Steuervorlage provoziert Debatte: Einheit der Materie – ein „Kompromissverbot“? (31.3.)
- Wann sollen Volksinitiativen zu Vertragskündigungen führen? (19.4.)
- EMRK: Wirkungsschwache Staatenbeschwerde. Organbeschwerde einführen? (23.4.)
- LGBTI-Menschen werden in Gefängnissen mehr als andere zu Gewaltopfern. (2.5.)
- Schwyz: Ja zum Transparenzgesetz- lieber ein schwaches als keines. (21.5.)
- Wie der Bundesrat unsere Privatsphäre vor Sozialdetektiven schützen will. (10.6.)
- Weshalb tagen Zwangsmassnahmengerichte unter Ausschluss der Öffentlichkeit? (10.6.)

- Hinterfragung der SVP-Kritik an der Landesverweisungspraxis (27.6.)
- Nach der Entlassung der Sea-Watch-Kapitänin aus der Haft (4.7.)
- Verschärfung des Sexualstrafrechts – bis zur Umkehr der Beweislast? (12.7.)
- Eigenmächtige Suizidassistenz (12.7.)
- Debatte über die subsidiäre Verfassungsbeschwerde neu lanciert. (26.7.)
- SVP-Fraktionschef: Nicht linientreue Richter sollen durch andere Parteien übernommen werden. (5.8.)
- Justiz-Initiative: Zulassungsverfahren, Losverfahren, Abberufungsverfahren (5.8.)
- Soll Sozialhilfe nicht mehr zu den besonders schützenswerten Personendaten gehören? (23.8.)
- Wie verhält sich das Reiseverbot für vorläufig Aufgenommene zum Rückführungsziel? (23.8.)
- Strafrechtliche Abteilung des BGer beansprucht EuGH-unabhängige Auslegung des FZA (6.9.)
- Neue Asylinitiative aus SVP-Kreisen (18.9.)
- Eine Standesinitiative verlangt, die Verjährung schwerster Straftaten abzuschaffen (25.9.)
- Schutz und Gleichstellung geflüchteter Frauen sind nicht garantiert. (16.10.)
- UNO-Sonderbeauftragter warnt vor menschenrechtsfreien Zonen im Algorithmen-gesteuerten Sozialstaat (18.10.)
- Imame überwachen, Moscheen schliessen – und ein Vorschlag eines Religionswissenschaftlers (30.10.)
- Die wachsende Zahl von Strafgefangenen hat Auswirkungen in den Gefängnissen (30.10.)
- Umsetzung der UNO-Behindertenrechtskonvention in der Schweiz (5.11.)
- NGO-Plattform Menschenrechte Schweiz zu den neuen Antiterror-Gesetzen (5.11.)
- Seenotrettung: Neue Erkenntnisse – völkerrechtliches Prinzip. (25.11.)
- Die Uiguren-Lager erfordern Grundsatzdiskussion und Entscheid über internationale Menschenrechtspolitik. (28.11.)
- Wie bearbeitet der Nachrichtendienst des Bundes Informationen über politische Tätigkeit? (5.12.)
- Eine Charta für digitale Grundrechte. (10.12.)
- Gesetzgebung und Volksinitiativen: Von der Durchsetzungs- zur Konzernverantwortungsinitiative. (20.12.)

III La vie de l'association

Assemblée des membres et colloque annuel 2019

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Notre Droit » a eu lieu le mardi 21 mai à Berne. Pour la première fois, nous avons renoncé à une deuxième partie politique à part. Les questions politiques ont été évoquées avec les points statutaires.

L'assemblée générale a élu membres du comité directeur les docteurs Dominik Elser, Elisa Ravasi et Stefan Schlegel. Avant d'être élus, ceux-ci se sont exprimés sur les tâches, les conditions et les futures activités de notre association.

Flavia Kleiner a présenté la Plate-forme Suisse-Europe (PSE) qu'elle dirige en tant que coprésidente avec l'antérieur secrétaire d'Etat Jean-Daniel Gerber. L'assemblée générale se trouvait avec la toute nouvelle conviction que l'Europe devait être en priorité un espace de droits humains et que nous devions donc combattre l'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » en soutenant des organisations engagées dans la lutte politique européenne. Elle a donc approuvé l'adhésion de « Notre Droit » à la PSE.

Compte rendu de l'assemblée générale :

<https://www.unser-recht.ch/wp-content/uploads/2019/08/Bericht-Mitgliederversammlung-20191.pdf>

Relations de partenariat en Suisse italophone

« Notre Droit » aspire à des relations de collaboration avec des personnes et des groupes de la Suisse italophone adoptant une position semblable et poursuivant des buts similaires. A cette occasion, deux membres du comité directeur ont visité le festival du film « Diritti Umani » à Lugano et l'ont présenté sur la page d'accueil et dans l'infolettre. Nous continuons à nouer des contacts.

Notre intention d'établir une direction active à temps partiel

« Notre Droit » prévoit de renouveler sa présidence en 2021 en instituant une direction active à temps partiel qui soutienne la nouvelle présidence en la libérant des tâches administratives et rédactionnelles. Mais il faudrait alors assurer son financement pour les trois premières années d'exercice.

Les membres

L'association « Notre Droit » compte 189 membres individuels, contre 201 l'année précédente, et 3 membres collectifs, sans changement. Le jour fixé est celui du bouclage du rapport annuel.

La tâche d'information

« Notre Droit » a diffusé 124 textes (232 en 2018 et 119 en 2017) comme infolettre par e-mail et page d'accueil. 448 personnes, contre 460 en 2018, se sont abonnées à l'infolettre. Nous avons informé quotidiennement par « Facebook 908 personnes, contre 897 en 2018, » et par « Twitter » 851, contre 730 en 2018. Le jour fixé est celui du bouclage du rapport annuel.

Ulrich Gut, président de l'association « Notre Droit »

